

réorganisation des centres d'emploi au Canada et des bureaux de l'assurance-chômage.

4. Que, dans le cadre de l'étude du Sous-comité de l'immigration au sujet du Programme de traitement de l'arriéré des demandes des réfugiés, le greffier du comité fasse le nécessaire pour que le président, M. Heap, l'attaché de recherche et lui-même rendent une visite informelle au bureau d'immigration de Toronto qui s'occupe du programme, pendant la semaine du 14 novembre 1989, et qu'ils fassent rapport de leurs conclusions au Sous-comité.
5. Que, dans le cadre de l'étude du Sous-comité de l'immigration au sujet du programme de traitement de l'arriéré des demandes des réfugiés, le greffier du Comité fasse le nécessaire pour que M. Koury rende une visite informelle au bureau d'immigration de Montréal qui s'occupe du programme, pendant la semaine du 14 novembre 1989, et fasse rapport de ses conclusions au Sous-comité.
6. Que ceux qui ont demandé à comparaître devant le Sous-comité de l'immigration au sujet de l'arriéré des demandes des réfugiés soient invités à déposer un mémoire au lieu de se présenter en personne.
7. Que le Sous-comité de l'immigration veille à ce que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration dépose son rapport sur l'arriéré des demandes des réfugiés avant les vacances de Noël.

Allan Koury propose,—Que le cinquième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Al Johnson propose l'amendement suivant,—Que l'alinéa 7 soit modifié en remplaçant tous les mots après «Que le Sous-comité de l'immigration», par ce qui suit:

«recommande au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de déposer son rapport sur l'arriéré des demandes des réfugiés avant les vacances de Noël.»

À 10 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.